



Enclave et servitude et erdf

Par **pettan**, le 17/06/2009 à 16:45

Bonjour, j'ai construit une maison sur un terrain enclavé, la solution proposée par ERDF pour le raccordement impose à ma voisine la signature d'une convention de passage. L'eau pluviale et les eaux usées passent sous un chemin appartenant à sa parcelle. Le chemin est utilisé par d'autres voisins enclavés et il constitue une voie de passage. La propriétaire n'a pas répondu aux conventions envoyées par ERDF, nous n'avons pu la contacter pour essayer de trouver un accord amiable avec ou sans l'aide d'un conciliateur. Si la situation ne se débloque pas, que dois-je faire et ai-je une chance d'avoir gain de cause au final?

Par **augustin**, le 18/06/2009 à 09:04

Le passage prévu par ERDF est-il différent de celui emprunté par les réseaux déjà en place ?